

COUP DE FROID SUR NOS DROITS !

La réunion de négociation de la convention collective s'est tenue le 12 juin 2017. Le point majeur de l'ordre du jour fut le point relatif aux

Salaires

Pour rappel, alors que l'ensemble des organisations syndicales avait exprimé sa colère suite à la proposition patronale du mois de mai 2017, il en était attendu une nouvelle de la part des représentants des employeurs.

Et pourtant, sans honte, ces derniers ont maintenu leur dernière proposition d'augmentation de **0,95%**, bien conscient que les 6 premiers échelons de la grille seront rapidement rattrapés par le SMIC.

La CGT s'est indignée de cet entêtement qui fige les salarié-e-s dans la précarité, et a interpellé le patronat sur la fumisterie qui consiste, pour les entreprises de la branche, à refuser des négociations de salaire « *au nom de la compétitivité* » en prétextant attendre les évolutions de la grille collective, alors que la branche évoque, quant à elle, un « *contexte de marché difficile* ». Or, la rentabilité des entreprises de ce secteur n'est plus à démontrer.

Notons que le patronat a répondu positivement à l'invective de la CGT concernant le passage automatique de coefficients, notamment le passage de 130 à 140, non pas après 6 mois d'anciennetés comme nous l'avions demandé, mais 18 mois. Après tout, quand le SMIC aura rattrapé les 6 premiers coefficients de la grille, cela ne coûtera rien de plus aux entreprises !

A ce stade, aucune organisation syndicale ne s'est engagée à signer la proposition patronale.

En septembre

Nous serons amenés à finaliser la né-

gociation sur l'égalité professionnelle, et étudierons un projet d'accord relatif à la participation.

Le temps de la mobilisation

Mais ces négociations n'auront plus d'objet si les ordonnances proposées par le Gouvernement Macron/Philippe (1^{er} Ministre) et portées par la Ministre du Travail Mme Penicaud (*ex-DRH de chez DANONE*) voient le jour. Il faut comprendre que si les négociations de branche sont actuellement, il est vrai, un peu compliquées et peuvent sembler insuffisantes, elles ont le mérite d'exister et de permettent d'aboutir à des obligations favorables à l'ensemble des salarié-e-s de la branche.

Aujourd'hui, ce principe, déjà entamé par la loi El Khomri, est menacé par le contenu des ordonnances Macron qui devraient entrer en vigueur fin septembre, profitant de l'été pour détruire des siècles de construction de

droits pour les salarié-e-s.

Pour rappel, ce projet d'ordonnances prévoit, entre autres :

- La possibilité de remise en cause par l'employeur de la durée de travail qui pourra être allongée, avec disparition pure et simple de la majoration des heures supplémentaires.
- la suppression ou la réduction des congés pour événements familiaux (*décès, mariage, naissance, etc.*).
- La généralisation du travail de nuit.
- La fin des négociations salariales annuelles, celles-ci se faisant tous les 3 ans.
- Le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif.
- L'absence d'obligation de motivation de la lettre de licenciement.

POUR LUTTER CONTRE LA CASSE DE NOS DROITS SOYONS NOMBREUX LE 12 SEPTEMBRE A FAIRE GREVE !!!

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (*cocher la case correspondante*) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.